

Numéro d'ordre d'arrivée :
(Cadre réservé à l'administration)



Vacances Toussaint 2^{ème} Semaine



ACCUEIL DE LOISIRS Pôle Jeunesse
Fiche d'inscription vacances de la Toussaint 2020
Du Lundi 26 au vendredi 30 Octobre 2020



Je soussigné(e)..... Mère, Père, Représentant légal (1) de l'enfant, inscris

Nom et prénom de l'enfant (et de la famille si différent)

----- Date de naissance : ----- Age : -----

N° de téléphone : -----

dans la structure suivante :

Pôle Jeunesse à Luxeuil les Bains 03.84.93.94.38	Horaires	
	Relais du Matin	7h30 / 8h30
Matin	8h30 / 11h30	
Repas	11h30 / 13h30	
Après-midi	13h30 / 17h30	
Relais du Soir	17h30 / 18h30	

Et certifie avoir pris connaissance du Règlement Intérieur des accueils de loisirs et savoir que je réserve des périodes qui donneront lieu, à des pénalités financières à l'issue du séjour si je ne les ai pas annulées dans les délais et modalités prévus dans le règlement.

Les inscriptions et les annulations doivent parvenir au plus tard le VENDREDI 9 OCTOBRE 2020

- **Conditions de réservation** : avoir rempli un dossier d'inscription et être à jour du règlement de ses factures.
- **Pensez à :** Transmettre le récépissé de la CAF « aide aux temps libres » au responsable de l'accueil de loisirs ainsi que tout imprimé (MSA, comité d'entreprise,) donnant droit à des réductions.
- Les activités proposées sont à réserver exclusivement auprès du directeur de l'accueil de loisirs.
- Après la date de clôture, les inscriptions seront closes. Toutefois, en fonction des places disponibles, l'enfant pourra être accueilli dans l'accueil de loisirs qu'il fréquente habituellement ou sur un autre accueil de loisirs communautaire.

Passé la période d'inscription, tout désistement engagera une pénalité financière en compensation des frais de gestion, (Annexe 2 du règlement intérieur des accueils de loisirs).

- **Annulation** : afin que les journées réservées ne donnent lieu à aucune pénalité financière des dérogations sont autorisées :
 - En cas d'absence de l'enfant pour raison médicale justifiée,
 - En cas de modification justifiée non prévue du planning de travail des parents.

Cochez la ou les cases correspondantes aux temps d'accueil :

RM : Relais du Matin (7h30 à 8h30) ; **M** : ½ journée Matin ; **R** : Repas ; **AM** : ½ journée Après Midi. **RS** : Relais du Soir (17h30 à 18h30)

Lundi 26 Octobre					Mardi 27 Octobre					Mercredi 28 Octobre					Jeudi 29 Octobre					Vendredi 30 Octobre				
RM	M	R	AM	RS	RM	M	R	AM	RS	RM	M	R	AM	RS	RM	M	R	AM	RS	RM	M	R	AM	RS

Date :, Signature obligatoire



(1) Rayer les mentions inutiles

Menus, fiches d'inscription, activités... pour plus d'infos, rendez vous sur www.paysdeluxeuil.fr